Programme d'action communautaire 1997-1998 de soutien au livre et à la lecture, ARIANE

1994/0189(COD) - 22/10/1996 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de Mme Nana MOUSKOURI (PPE, GR) relative à l'établissement du programme Ariane, le Parlement européen a modifié la position commune sur divers points. Il demande notamment que la dotation budgétaire du programme s'élève à 10,5 millions d'écus (alors que le Conseil préconise une enveloppe de 7 millions d'écus). Un an après le lancement du programme, la Commission devrait élaborer un rapport d'évaluation sur les résultats obtenus, en étudiant notamment l'impact de la diffusion d'oeuvres littéraires rédigées dans les langues les moins répandues. En outre, les ouvrages rédigés dans ces langues devraient pouvoir être pris en compte pour l'aide à la traduction sans qu'ils aient été préalablement traduits dans d'autres langues de la Communauté. Enfin, le PE demande que la Commission soit assistée par un comité consultatif pour les actions d'encouragement dans le domaine culturel.